



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

13/02/2020

L'an **deux mil vingt, le treize février**, à **18h30**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école intercommunale de musique à Pont l'Evêque, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. FAVRIL Denis, M. GOHIER Armand, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. ALLAIS Jean-Claude, M. ROUSSELIN Gérard, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. VERGER Michel, M. LETHUILLIER Bruno, M. LEGOUIX Benoit, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BARBENCHON Martine, M. CROZET Jean-Pierre, M. HAMEL Christophe, Mme LEBON Marinette, M. LEMACON Michel, M. LEMONNIER Claude, M. TIPHAGNE Patrick, M. DESHAYES Yves, M. MANSART Dominique, Mme SPRUYTTE Françoise, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ;  
*Membres suppléants : Mme GUERIN Isabelle, M. OLLIVIER Pierre, M. FRANCOIS Olivier, M. LANGIN Alain, M. MOULIN Jacky, Mme MESTRALLET-MERCIER Francine.*

Étaient absents excusés : Mme LENEVEU Chantal, M. LOUVET Daniel, Mme VARIN Anne, Mme CLOUET Stéphanie, Mme DUDOGNON Arlette, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. FREMIOT Pierre, M. CHARPENTIER Jean-Alain, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme AUBERT Edith, Mme BOIRE Sandrine, Mme JULES-GAUTIER Béatrice, M. LEGOUX Eric, M. LEPAISANT Michel, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, Mme JACQUIN Yolande, Mme VILLOTTE Christine.

Étaient absents non excusés : M. LALEMAN Pascal, M. LEMEE François, M. SAINTVILLE Olivier, Mme JEULAND Maria, M. BARDEAU Emmanuel, M. HUET Eric, M. DEFRESSIGNE Alain.

Procurations : M. LOUVET Daniel en faveur de M. ASSE Christian, Mme DUDOGNON Arlette en faveur de M. POTTIER David, M. FREMIOT Pierre en faveur de M. MARIN Jean-François, Mme AUBERT Edith en faveur de Mme LEBON Marinette, Mme VILLOTTE Christine en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. David POTTIER.

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-001 : Validation du PV du 19 décembre 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 03 décembre 2015

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 transmis aux membres

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le procès-verbal du 19 décembre 2019

45 VOTANTS

45 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-002 : Bilan des actions entreprises à la suite des recommandations reçues par la Chambre régionale des Comptes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie présenté en conseil communautaire le 7 février 2019,

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières

Considérant que l'article L. 243-9 dispose que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Considérant le rapport des actions entreprises ci-annexé,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acter le bilan des actions entreprises par la Communauté de Communes Terre d'Auge ci-annexé à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie.

45 VOTANTS                      45 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-003 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3  
 Vu le décret 97-175 du 20 février 199  
 Vu l'instruction M14,

Considérant que les autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) visent à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel  
 Considérant que cette procédure favorisant la gestion pluriannuelle des investissements, permet d'améliorer la visibilité financière des engagements à moyen terme et leur réalisation  
 Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter l'ouverture des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux réalisations des opérations et de dire que ces dépenses seront équilibrées ainsi que détaillé ci-après :

**Projet n°1 : Construction d'un pôle scolaire périmètre 7**

**DEPENSES**

Montant Global de l'AP n°1	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 735 100 €	490 500 €	1 244 600 €	1 000 000 €

**RECETTES**

Montant Global de l'AP n°1	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
SUBVENTIONS				
Etat :				
DETR 2016		280 000 €		
DETR 2017		180 000 €	212 965 €	
DSIL 2017		129 070 €		
FCTVA		284 600 €	164 000 €	
TOTAL : 1 250 635 €		873 670 €	376 965 €	46%*
AUTOFINANCEMENT : 1 484 465 €	490 500 €	370 930 €	623 035 €	54%

\* taux de subventions FCTVA compris : 46% ; taux de subventions hors FCTVA : 29%

**Projet n°2 : Construction d'un pôle enfance**

**DEPENSES**

Montant Global de l'AP n°2	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 600 550 €	690 550 €	1 410 000 €	500 000 €

**RECETTES**

Montant Global de l'AP n°2	CP 2020	CP 2021	CP 2022
SUBVENTIONS			
Etat			
DSIL 2019	80 000 €	130 000 €	
DETR 2019	200 000 €	200 000 €	

DETR 2020		200 000 €	200 000 €	
Département				
Contrat de territoire	80 000 €	200 000 €	120 000 €	
Région				
Défi Energie	12 440 €			
Leader			50 000 €	
Autres :				
CAF	50 000 €	150 000 €	151 000 €	
FCTVA		344 500 €	82 000 €	
TOTAL : 2 249 940 €	422 440 €	1 224 500 €	603 000 €	87%*
AUTOFINANCEMENT : 350 610 €	268 110 €	185 500 €	- €	13%

\* taux de subventions FCTVA compris : 87% ; taux de subventions hors FCTVA : 70%

### Projet n°3 : Travaux dans les écoles

#### DEPENSES

Montant Global de l'AP n°3	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1 216 345 €	333 245 €	282 800 €	296 000 €	304 300 €

#### RECETTES

Montant Global de l'AP n°3	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
SUBVENTIONS					
Etat					
DETR 2020	102 840 €				
DETR 2021		83 000 €			
DETR 2022			98 600 €		
DETR 2023				101 400 €	
FCTVA	54 660 €	46 390 €	48 550 €	49 910 €	
TOTAL : 585 350 €	157 500 €	129 390 €	147 150 €	151 310 €	48%*
AUTOFINANCEMENT : 630 995 €	175 745 €	153 410 €	148 850 €	152 990 €	52%

\* taux de subventions FCTVA compris : 48% ; taux de subventions hors FCTVA : 40%

### Projet n°4 : Aménagement du terrain de foot synthétique et d'un boulodrome

#### DEPENSES

Montant Global de l'AP n°4	CP 2020	CP 2021
1 826 750 €	1 480 000 €	346 750 €

#### RECETTES

Montant Global de l'AP n°4	CP 2020	CP 2021
SUBVENTIONS		
Etat		
DSIL 2017	35 700 €	8 948 €
DSIL 2018	144 000 €	36 000 €
DETR 2017	84 000 €	21 000 €
DETR 2018	34 900 €	8 800 €
FNADT	164 800 €	41 700 €
Département		
Contrat de territoire	231 500 €	57 900 €
Région		
Contrat de territoire	231 500 €	57 900 €
Autres :		
Fédération Française de Football		14 000 €
FCTVA	242 780 €	56 880 €

TOTAL : 1 472 308 €	1 169 180 €	303 128 €	81%
AUTOFINANCEMENT : 354 442 €	310 820 €	43 622 €	19%

\* taux de subventions FCTVA compris : 81% ; taux de subventions hors FCTVA : 77%

- d'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans les tableaux ci-dessus

45 VOTANTS                      45 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-004 : Budget général : vote du budget primitif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu l'avis favorable émis par les commissions intercommunales,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Sandrine BOIRE et Eric LEGOUX entrent dans la salle, ce qui porte à 42 le nombre de présents et 47 le nombre de votants

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget général annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 552 320
Chapitre 012 : charges de personnel	3 405 785
Chapitre 014 : atténuation de produits	1 910 128
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 044 980
Chapitre 66 : charges financières	66 900
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	2 600
Chapitre 68 : Provisions	1 500
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	263 500
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	60 000
Chapitre 022 : dépenses imprévues	30 047
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 337 760</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 002 : résultat reporté	0
Chapitre 013 : atténuation de charges	5 100
Chapitre 70 : produits des services	948 180
Chapitre 73 : impôts et taxes	5 897 504
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	1 401 626
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	43 500
Chapitre 77 : produits exceptionnels	1 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	40 850
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 337 760</b>

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2020</b>
Chapitre 001 : résultat reporté	0
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	40 850
Chapitre 020 : dépenses imprévues	4 747
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	20 000
Opération 117 : construction d'un PSLA	70 450
Opération 217 : construction d'un pôle enfance	690 550
Opération 111 : construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque	2 560
Opération 119 : aménagement de la base de loisirs	77 250
Opération 120 : construction d'une bibliothèque à Pont l'Evêque	50 000
Opération 220 : Travaux dans les écoles	333 245
Opération 317 : aménagement du complexe sportif	1 480 000

Opération 214 : création d'un télécentre	240
Opération 314 : construction d'un pôle scolaire périmètre 7	490 500
Opération 417 : construction du siège social	77 825
Chapitre 16 : emprunts et dettes	265 695
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	222 366
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	549 045
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 375 323</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2020</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	263 500
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	60 000
Chapitre 024 : Produits des cessions	2 100
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	542 300
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	1 887 978
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	1 604 445
Chapitre 26 : participations	15 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 375 323</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-005 : Budget annexe déchets : vote du budget primitif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018  
Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,  
Vu l'avis favorable émis par la commission développement durable,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe déchets annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 917 820
Chapitre 012 : charges de personnel	191 930
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	593 100
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 600
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	26 925
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	10 920
Chapitre 022 : dépenses imprévues	315
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 742 610</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 002 : résultat reporté	0
Chapitre 70 : produits des services	198 500
Chapitre 73 : impôts et taxes	2 292 000
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	241 000
Chapitre 77 : produits exceptionnels	200
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	10 910
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 742 610</b>

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2020</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	10 910
Chapitre 020 : dépenses imprévues	0
Chapitre 20 : immobilisations corporelles	4 080
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	726
Chapitre 26 : participations et créances	24 510
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>40 226</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2020</b>
Chapitre 001 : excédent antérieur reporté	0

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	26 925
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	10 920
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	2 381
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>40 226</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-006 : Budget annexe SPANC : vote du budget primitif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,  
Vu l'avis favorable émis par la commission développement durable,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

**Section d'exploitation**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	56 220
Chapitre 012 : charges de personnel	26 400
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	500
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	7 850
Chapitre 022 : dépenses imprévues	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>91 970</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 002 : résultat reporté	0
Chapitre 70 : produits des services	86 550
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	5 300
Chapitre 77 : produits exceptionnels	120
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>91 970</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	5 815
Chapitre 4581 : opération pour compte de tiers	167 300
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	2 035
Chapitre 020 : dépenses imprévues	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>175 150</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 001 : résultat reporté	0
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	7 850
Chapitre 4582 : opération pour compte de tiers	167 300
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>175 150</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-007 : Budget annexe Parc du Gosset : vote du budget primitif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,  
Vu l'avis favorable émis par la commission développement économique,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe Parc du Gosset annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement**

DEPENSES	BP 2020
Chapitre 011 : charges à caractère général	560 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>560 000</b>

RECETTES	BP 2020
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000
Chapitre 74 : dotations	380 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>940 000</b>

**Section d'investissement**

DEPENSES	BP 2020
Chapitre 001 : résultat reporté	0
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>560 000</b>

RECETTES	BP 2020
Chapitre 16 : emprunts et dettes	560 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>560 000</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-008 : Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : vote du budget primitif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018  
Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,  
Vu l'avis favorable émis par la commission développement économique,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement**

DEPENSES	BP 2020
Chapitre 011 : charges à caractère général	265 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>265 000</b>

RECETTES	BP 2020
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000
Chapitre 74 : dotations	155 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>420 000</b>

**Section d'investissement**

DEPENSES	BP 2020
Chapitre 001 : résultat reporté	0
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>265 000</b>

RECETTES	BP 2020
Chapitre 16 : emprunts et dettes	265 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>265 000</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-009 : Budget annexe Lac Terre d'Auge : vote du budget primitif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission développement économique,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe Lac Terre d'Auge annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

### Section d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	30 000
Chapitre 012 : charges de personnel	17 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	
Chapitre 022 : dépenses imprévues	2 000
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	225 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>274 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	225 000
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	49 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>274 000</b>

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	447 750
Chapitre 020 : dépenses imprévues	31 683
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>479 433</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	225 000
Chapitre 13 : subventions	254 433
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>479 433</b>

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-010 : Budget annexe transport scolaire : vote du budget primitif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,

Considérant le projet de budget primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le budget primitif 2020 du budget annexe transport scolaire annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	21 050
Chapitre 012 : charges de personnel	10 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>31 050</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
-----------------	----------------



Chapitre 70 : produits des services	12 850
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	18 200
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>31 050</b>

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-011 : Vote des taux d'imposition 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des impôts,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018  
Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019,  
Vu la délibération n°CC-DEL-2018-008 du 11 janvier 2018 instituant un zonage pour la perception de la TEOM,  
Vu La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020,

Considérant les budgets primitifs 2020 adoptés pour le budget général et le budget annexe déchets,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe	Taux 2020
CFE	21,82%
TH	8,49%
TFB	1,84%
TFNB	3,34%
TEOM zone 1	18,00%
TEOM zone 2	13,00%
TEOM zone 3	9,53%

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-012 : Attribution des subventions et participations 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,  
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,  
Vu le budget primitif 2020,  
Vu les demandes de subvention présentées,  
Vu les avis favorables des commissions intercommunales,

Considérant l'adhésion de la communauté de communes auprès des syndicats,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions et de fixer les participations comme suit :

STRUCTURE	Montant
<b>COOPERATIVES SCOLAIRES</b>	<b>14 100</b>
<b>Enveloppe projet pédagogique (300 € / classe)</b>	<b>14 100</b>
Beaumont en Auge	1 500
Blangy le Château	1 200
Bonneville la Louvet	1 200
Bonnebosq	1 800
Le Breuil en Auge	1 500
Le Torquesne	300
Pont l'Evêque	5 100
Saint Benoit d'Hébertot	600
Saint Philbert des Champs	900
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>50 000</b>

Mutualité Française - Relais assistantes maternelles	50 000
<b>ATTRACTIVITE</b>	<b>225 000</b>
Budget annexe Lac Terre d'Auge	225 000

47 VOTANTS                      47 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-013 : Festival Culturama Terre d'Auge: Subvention LEADER 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le budget primitif de la Communauté de communes

Considérant les projets LEADER et notamment le projet de développement rural

Considérant que la Communauté de communes Terre d'Auge souhaite mettre en place le projet « Culturama – Le festival 2020 »

**Plan de financement prévisionnel GLOBAL pour Culturama - Le Festival 2020**

Dépenses TERRE D'AUGE	€
SUR LA ROUTE DU LAC	10 500 €
FETE DE LA MUSIQUE	1 000 €
CINEMA EN PLEIN AIR	2 000 €
EXPOSITION EN PLEIN AIR	2 300 €
COMMUNICATION	7 330€
SALAIRE 340h Coordination	9 043.32€
<b>TOTAL</b>	<b>32 173.32 €</b>

Recettes TERRE D'AUGE	€
TERRE D'AUGE fonds propre (58.26%)	18 744.80 €
DEPARTEMENT contrat culturel (18.65%)	6 000,00 €
LEADER (23.09%)	7 428.52 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 173.32 €</b>

*Sous couvert d'acceptation de financement de projets par le département*

Le plan de financement déposé au titre de LEADER pour le projet « Culturama – Le festival 2020 »' est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant en €	Financeurs	Montant en €
SUR LA ROUTE DU LAC	10 500 €	Département	6 000 €
FETE DE LA MUSIQUE	1 000 €	Autofinancement	6 271,48 €
CINEMA EN PLEIN AIR	2 000 €	LEADER	7 428,52 €
COMMUNICATION	6 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 700 €</b>

En cas de modification des subventions, l'autofinancement pourra porter jusqu'à 35 % du coût total de l'opération présentée au FEADER.

Béatrice JULES GAUTHIER entre dans la salle, ce qui porte à 43 le nombre de présents et 48 le nombre de votants

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Approuver le plan de financement du projet
- Approuver la possibilité de porter l'autofinancement jusqu'à 35 % du coût total de l'opération présentée au FEADER
- Autorise le Président à solliciter une demande de subvention
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

48 VOTANTS                      48 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-014 : Actions culturelles Terre d'Auge : Demande de crédits complémentaires dans le cadre du Contrat Culturel**

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le budget primitif de la Communauté de communes  
Vu le Contrat de développement culturel de territoire signé avec le Département du Calvados

Considérant que des crédits complémentaires sont mis à disposition de la Communauté de Communes à hauteur de 21 962 € maximum pour :

-co-financer des actions nouvelles, c'est-à-dire des actions non subventionnées par le Département ;  
-co-financer le développement et le renforcement d'actions existantes sur le territoire, subventionnées ou non par le Département.

Considérant que l'octroi des crédits complémentaires est conditionné par le co-financement de l'action entre la Communauté de communes et le Département.

Considérant que le Département peut, sur dépôt d'un dossier de demande de subvention, s'engager à subventionner toute action à hauteur de 50 % maximum dans la limite des crédits disponibles.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter des crédits complémentaires auprès du département pour les projets suivants :

Intitulé du projet	Subvention sollicitée
Culturama Le Festival	6 000,00 €
Intervention de la compagnie CREA dans le cadre du centre Mil'Couleurs	3 500,00 €
Cinéma et spectacle dans nos campagnes	4 050,00 €

48 VOTANTS                      48 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-015 : Versements anticipés des subventions 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,  
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,  
Vu la demande des associations ou autres organismes au début de chaque année avant le vote des subventions,

Considérant les subventions de fonctionnement que la Communauté de communes a attribué au titre de l'exercice 2019,  
Considérant les difficultés que rencontrent certaines structures dans la gestion de leur trésorerie,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser aux structures qui en font la demande une partie de leur subvention, sur la base de 30% du montant de la subvention versée en 2019 et de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020

48 VOTANTS                      48 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-016 : Projets d'investissement – Demandes de subventions 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2019 portant sur les conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020

Vu le courrier de monsieur le Préfet en date du 3 décembre 2019 définissant les conditions d'éligibilité et de dépôt des dossiers de demande subvention DETR/DSIL 2020

Vu le contrat de territoire de territoire 2017-2021 signé avec le Département du Calvados, le 17 juillet 2017, et ses avenants,

Vu le contrat de territoire 2017-2021 signé avec la Région Normandie, le 12 avril 2018,

Vu le contrat de ruralité pour le territoire de Terre d'Auge signé avec la Préfecture du Calvados, le 29 juin 2017, et ses avenants,

Considérant le projet de construction d'un pôle enfance (tranche 2)

Considérant les équipements, aménagements et travaux réalisés chaque année dans les écoles de la communauté de communes,

Considérant le projet d'aménagement de la zone artisanale à Bonneville la Louvet,

Considérant le projet d'aménagement du cœur de site de la zone d'activité économique et touristique,

Considérant la nécessité de réfection de la voirie de la zone d'activité de la Croix Brisée

Les dossiers ci-dessous sont présentés :

### **1 – Construction d'un pôle enfance (tranche 2) :**

Plan de financement	Montant HT €
DETR 2020 (38,4%)	400 000,00 €
Conseil Départemental : contrat de territoire (19.20%)	200 000,00 €
CAF/LEADER (20.69%)	215 000,00 €
Communauté de communes (21.70%)	225 997,67 €
Total	1 041 497,67 €

### **2 – Aménagements, équipements et travaux de gros entretien dans les écoles :**

Plan de financement	Montant HT €
DETR 2020 (40 %)	102 842,04 €
Communauté de communes (60%)	154 263,06 €
Total	257 105,10 €

### **3- Aménagement de la zone artisanale à Bonneville la Louvet**

Plan de financement	Montant HT €
DETR 2020 (30%)	102 000,00 €
Conseil Départemental (50%)	170 000,00 €
Communauté de communes (20%)	68 000,00 €
Total	340 000,00 €

### **4- Aménagement du cœur de site de la zone d'activité économique et touristique**

Plan de financement	Montant HT €
DSIL 2020 (30%)	37 879,13 €
Conseil Départemental (25%)	31 565,94 €
Conseil Régional (25%)	31 565,94 €
Communauté de communes (20%)	25 252,74 €
Total	126 263,75 €

## 5- Réfection de la voirie de la zone d'activité de la Croix brisée

Plan de financement	Montant HT €
DETR 2020 (30%)	10 761,52 €
Communauté de communes (70%)	25 109,65 €
Total	35 871,75 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les projets présentés ci-dessus et leur plan de financement
- de décider de leur inscription au budget primitif 2020 ainsi qu'aux contrats de territoire Département et Région
- de solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers et notamment l'Etat au titre de la DETR 2020, de la DSIL 2020, le Département au titre du contrat de territoire, la Région au titre du contrat de territoire, LEADER, la CAF.
- d'autoriser le Président à signer les dossiers et tout document relatif à ces projets

48 VOTANTS                      48 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-017 : Créations de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34

Considérant la liste d'aptitude au concours de rédacteur,

Considérant le tableau d'avancement de grade,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire en date du 4 février 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que le grade est en adéquation avec les missions des fiches de poste,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- créer les postes suivants :

#### Concours

- deux postes de rédacteur à temps complet, pour 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service ressources humaines)

#### Avancements de grade

- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 25,25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 31/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, pour 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, pour 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)
- un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, pour 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service déchetterie)

#### Détachement sur autre grade

- un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (service enfance)

- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant

48 VOTANTS            48 POUR            0 CONTRE            0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-018 : Transport et tri des déchets issus de la collecte sélective : Autoriser le Président à signer le marché**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 09 décembre 2019,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu la décision d'attribution du marché par la Commission d'appel d'offres en date du 23 janvier 2020,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de transport et tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective en extension des consignes de tri,

Considérant la décision d'attribution par la Commission d'appel d'offres,

Considérant que le marché ayant été attribué, il convient d'autoriser le Président à le signer,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer le marché avec la société Véolia pour un montant prévisionnel de 200 457,48 € par an, ainsi que tous les documents y afférant, y compris les avenants.

48 VOTANTS            48 POUR            0 CONTRE            0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 janvier 2020**

**Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 janvier 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23,  
Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2015-141 du 3 décembre 2015, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau,  
Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2015-142 du 3 décembre 2015, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-001 du 5 janvier 2016, portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-002 du 5 janvier 2016, portant délégation de fonction et de signature au 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-003 du 5 janvier 2016, portant délégation de fonction et de signature au 3<sup>ème</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-004 du 5 janvier 2016, portant délégation de fonction et de signature au 4<sup>ème</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-005 du 5 janvier 2016, portant délégation de fonction et de signature au 5<sup>ème</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2016-020 du 21 octobre 2016, portant délégation de fonction et de signature au 6<sup>ème</sup> Vice-président,  
Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2017-031 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

**Les délibérations du Bureau prises du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 janvier 2020 sont les suivantes :**

**03/12/2019 Décision DEC-2019-116 : acceptation de l'offre de la société DEKRA pour la réalisation d'une mission de SPS pour les travaux de réhabilitation des sanitaires du camping du lac Terre d'Auge**

D'accepter l'offre de la société DEKRA pour la réalisation d'une mission de SPS pour les travaux de réhabilitation des sanitaires du camping du lac Terre d'Auge pour un montant de 2 100 € HT.

**12/12/2019 Décision DEC-2019-117 : validation de devis de la société Alu BHM pour des travaux dans l'école intercommunale à Blangy le Château**

- D'accepter le devis de la société ALU BHM portant fourniture et pose d'une porte pour l'école intercommunale à Blangy le Château d'un montant de 2 959,07 € HT.
- D'accepter le devis de la société ALU BHM portant fourniture et pose de stores à l'école intercommunale à Blangy le Château d'un montant de 2 079,64 € HT

**12/12/2019 Décision DEC-2019-118 : acceptation du devis de la société AFCE portant proposition financière pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale pour la construction d'un PSLA**

- D'accepter le devis de la société AFCE portant proposition financière pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale pour la construction d'un PSLA d'un montant de 22 010 € HT,
- D'accepter le paiement par phase comme présenté sur le devis,
- D'abroger la décision n°CC-DEC-2019-060 portant acceptation du devis de la société AFCE.

**17/12/2019 Décision DEC-2019-119 : renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de taxe de séjour avec la société SISTEC**

De valider la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de taxe de séjour de la société SISTEC pour un montant annuel de 636,10 € HT, pour une durée de 3 ans

**17/12/2019 Décision DEC-2019-120 : Modification exceptionnelle des horaires d'ouverture de la déchetterie**

De modifier les horaires de la déchetterie comme suit :

**Mardi 24 Décembre : 8h30-12h - Fermée l'après-midi**

Mercredi 25 Décembre : Fermée

**Jeudi 26 Décembre : Ouvert le matin 8h30-12h - 13h30-18h**

**Mardi 31 Décembre : 8h30-12h - Fermée l'après-midi**

Mercredi 1er Janvier : Fermée

**Jeudi 2 Janvier : Ouvert le matin 8h30-12h - 13h30-18h**

**17/12/2019 Décision DEC-2019-121 : acceptation des avenants aux contrats de reprise des matériaux avec la société VEOLIA**

- de valider l'avenant n°1 au contrat de reprise des journaux, revues et magazines avec la société Veolia
- de valider l'avenant n°2 au contrat de reprise des papiers, cartons non complexés et gros de magasin avec la société Veolia

**17/12/2019 Décision DEC-2019-122 : acceptation du devis de la société BERGER LEVRAULT portant installation et maintenance du logiciel SEDIT RH**

d'accepter le devis de la société BERGER LEVRAULT portant installation et maintenance du logiciel SEDIT RH pour la gestion des paies et carrières pour les montants suivants :

- 23 726 € HT pour l'installation, le paramétrage et la formation au logiciel
- 427,50 € HT par mois pendant 36 mois pour la maintenance du logiciel

**17/12/2019 Décision DEC-2019-123 : validation de devis de la société COMUNOEIL pour l'installation, l'exploitation et le démontage de matériels pour la cérémonie des vœux 2020**

De valider le devis de la société COMUNOEIL pour l'installation, l'exploitation et le démontage de matériels pour la cérémonie des vœux 2020 pour un montant de 1 977,00 € HT

**19/12/2019 Décision DEC-2019-124 : signature de devis de la société Self Signal Signalisation portant remplacement de signalisation sur les zones d'activités**

- d'accepter le devis n°D107755-1 de la société Self Signal Signalisation portant achat et pose de la signalisation sur le parc d'activités du Grieu d'un montant de 2 468,96 € HT.

- d'accepter le devis n°D107757-1 de la société Self Signal Signalisation portant achat et pose de la signalisation sur le parc d'activités du Grieu d'un montant de 1 556,48 € HT.

- d'accepter le devis n°D107762-1 de la société Self Signal Signalisation portant achat et pose de la signalisation sur le lac Terre d'Auge d'un montant de 2 119,71€ HT.

**19/12/2019 Décision DEC-2019-125 : signature de devis de la société Routière Perez portant mise en place d'un accodrain autour de la plateforme au lac Terre d'Auge**

- d'accepter le devis de la société Routière Perez portant mise en place d'un accodrain autour de la plateforme au lac Terre d'Auge d'un montant de 4 345,50 € HT.

**19/12/2019 Décision DEC-2019-126 : signature du devis de la société Lefebvre Electricité pour la mise aux normes de dix-huit bornes au camping Terre d'Auge**

D'accepter le devis de la société Lefebvre Electricité pour la mise aux normes de dix-huit bornes au camping Terre d'Auge pour un montant de 7 885 € HT.

**19/12/2019 Décision DEC-2019-127 : signature du devis de la société SEIFEL pour la fourniture de bornes électriques pour le camping Terre d'Auge**

- d'accepter le devis de la société SEIFEL en date du 13 novembre 2019 portant fourniture de bornes électriques pour le camping Terre d'Auge d'un montant de 21 544,00 € HT.

**30/12/2019 Décision DEC-2019-128 : acceptation des devis concernant les travaux de réaménagement du hall d'accueil du siège de la Communauté de Communes**

- d'accepter les devis suivants :

Lot N° du lot	Entreprise			Montant HT
	Intitulé	Nom	Devis n°	
1	Maçonnerie	Millet		6 596,80 €
2	Menuiseries extérieures	Alu BHM		13 602,80 €
	Peinture	Pierre SAS	2 171	4 010,17 €
3	Menuiseries intérieures	Millet		13 052,68 €
4	Plâtrerie – faux plafonds	Ambellia		4 708,40 €
5	Electricité	Coupey		3 301,00 €
Total				45 271,85 €

- D'accepter le paiement par phase

**30/12/2019 Décision DEC-2019-129 : validation de la proposition d'honoraires de l'Atelier HEMON pour le réaménagement des locaux**

- d'accepter la proposition d'honoraires de l'Atelier d'architecture HEMON pour le réaménagement des locaux de la Communauté de Communes avec les montants de rémunérations suivants :

- \* 10 % du montant final des travaux HT pour l'Atelier HEMON,
- \* 1 000 € HT pour le cabinet LEVILLAIN,

- d'autoriser le paiement par phase

**14/01/2020 Décision DEC-2020-001 : validation du devis de la société AREA Conseil pour la réalisation d'une étude de délimitation "zone humide" sur deux parcelles au parc d'activités du Gosset**

- D'accepter le devis de la société AREA Conseil pour la réalisation d'une de délimitation de zones humides sur deux parcelles au parc d'activités du Gosset d'un montant, sans option, de 2 700 € HT

**14/01/2020 Décision DEC-2020-002 : - d'accepter la proposition financière de la société Groupama pour assurer le dommage aux biens pour les années 2020 et 2021 pour un montant annuel de 15 902,13 € TTC**

- d'accepter la proposition financière de la société Groupama pour assurer le dommage aux biens pour les années 2020 et 2021 pour un montant annuel de 15 902,13 € TTC

**14/01/2020 Décision DEC-2020-003 : validation de la convention d'honoraires avec Maitre Michel**



## TARTERET dans le cadre d'un contentieux

- d'accepter la proposition de convention d'honoraire du cabinet ACCESS AVOCAT pour un montant de 2 000 € HT

### 14/01/2020 Décision DEC-2020-004 : validation de la lettre de mission pour une assistance juridique par Maître Michel TARTERET

D'accepter la lettre de mission pour une assistance juridique par Maître Michel TARTERET, à compter du 1er février 2020, pour un forfait de 4h par mois à 660 € HT pour une durée de 3 mois renouvelable une fois, soit 1 980 € HT pour les 3 mois.

### 27/01/2020 Décision DEC-2020-005 : acceptation du devis de la société Vallois pour la fourniture et pose de cinq barrières pivotantes au lac Terre d'Auge

D'accepter le devis de la société Vallois pour la fourniture et la pose de cinq barrières pivotantes au lac Terre d'Auge pour un montant de 4 306,25 € HT

### 27/01/2020 Décision DEC-2020-006 : acceptation des devis de la société Fondouest pour la réalisation de diagnostics géotechniques sur la zone d'activité d'Annebault

- D'accepter le devis de la société Fondouest pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique G1 sur la zone d'activité d'Annebault d'un montant, sans option, de 5 522 € HT
- D'accepter le devis de la société Fondouest pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique G5 sur la zone d'activité d'Annebault d'un montant, sans option, de 10 785 € HT
- D'accepter le paiement par phase.

---

## INFORMATION : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,  
Hubert COURSEAUX



